



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 117760

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la modalité de paiement qu'est la carte bleue. En effet de plus en plus de commerçants imposent un montant minimum, en accord avec la loi, afin de pouvoir payer par carte bleue. Alors qu'elle est un moyen de paiement très pratique, il est tout de même difficile de s'en servir pour des dépenses quotidiennes, et cela devient une vraie contrainte pour certaines personnes qui ne souhaitent pas avoir de l'argent liquide en permanence avec elles. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si, à plus ou moins long terme, il est envisageable de modifier cette disposition afin que ce moyen de paiement soit accessible pour de plus petites sommes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117760

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 mars 2012

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9682

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)